

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

des deux prochaines années pour permettre de ramener l'inflation à 6 et 5 p. 100. C'est seulement si les Canadiens consentent à des sacrifices à la mesure de leurs moyens, ajoute-t-on, que nous favoriserons la relance au Canada. Tout cela est fort intéressant. Madame le ministre réclame à l'ensemble des Canadiens des sacrifices équitables.

Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, monsieur le Président, mais en dépit du plafonnement de l'augmentation de leur traitement à 6 p. 100, certains hauts fonctionnaires fédéraux vont quand même bénéficier l'année prochaine d'une augmentation de plus de \$6,000. Le revenu annuel de nombreuses personnes âgées n'atteindra même pas ce montant. Même avec le plafonnement de l'augmentation de leur traitement à 6 p. 100, la plupart des membres du gouvernement vont recevoir une augmentation de \$5,400. C'est leur façon à eux de se sacrifier.

C'est très édifiant d'entendre les dirigeants des entreprises privées réclamer de la population en général et des personnes âgées en particulier qu'elles participent avec eux au programme des 6 et 5 p. 100. M. W. L. Light, président de Northern Telephone Limited a vu son salaire augmenter en 1981 de 47 p. 100—c'est bien peu n'est-ce pas?—mais il se dit prêt à accepter le plafond de 6 p. 100 pour l'année prochaine, ce qui représentera quand même une augmentation de \$32,000. Quant à M. Ian Sinclair, président de Canadian Pacific Enterprises, il sillonne le pays pour inciter le secteur privé à appuyer le programme des 6 et 5 p. 100 et à accepter des sacrifices. C'est tout un sacrifice en effet, car avec le plafonnement à 6 p. 100 l'an prochain de l'augmentation de son traitement, il ne va toucher que \$46,000 de plus. Je pourrais vous citer quantité d'autres exemples de gens dans leur situation qui invitent la population à se joindre au programme des 6 et 5 p. 100 et à accepter des sacrifices.

Lorsque les députés d'en face et les hauts fonctionnaires demandent à 1.2 million de retraités d'accepter une moins forte augmentation de leur revenu, il ne faudrait pas oublier que leur revenu annuel va augmenter d'au moins \$6,000. On peut difficilement parler de justice et d'équité. Certains vont devoir faire davantage de sacrifices que d'autres. On ne peut accuser les personnes âgées d'être responsables de l'inflation. Alors, il nous faut accepter la solution des 6 et 5 p. 100. Le gouvernement n'a pas le droit de faire des économies sur le dos des personnes âgées. Il pourrait économiser 50 millions de dollars en un an de bien d'autres façons s'il le voulait vraiment.

Pour reprendre les termes mêmes du ministre dans son mémoire, c'est aux gens qui en ont les moyens qu'il faudrait demander d'accepter des sacrifices au cours des deux années qui viennent, et non aux personnes âgées. Quand on sait qu'une bonne partie des personnes âgées vivent en-deça du seuil de pauvreté, il est difficile d'exiger d'eux qu'ils fassent des sacrifices et se plient au programme des 6 et 5 p. 100. Ce programme est foncièrement injuste et cruel dans la mesure où il n'exige pas les mêmes sacrifices de tous.

Je ne pourrai jamais comprendre pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi C-131. C'est pourquoi, en cette période de Noël où une atmosphère de paix, de coopération et

d'altruisme devrait régner, je voudrais que le gouvernement ait une pensée pour les personnes âgées et qu'il retire ce texte de loi insidieux.

Des voix: Bravo!

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je viens de vérifier le compte rendu du 18 novembre, le jour où la présidence m'avait accordé la parole pour intervenir contre l'amendement au bill C-131, qu'avait proposé un député du parti conservateur. Je vérifiais le taux officiel de l'inflation que j'ai donné à la Chambre ce jour-là, il y a exactement un mois.

Ce matin, au réveil, les Canadiens ont appris une bonne nouvelle: pour la première fois depuis fort longtemps, le taux d'inflation est tombé au-dessous de 10 p. 100. L'inflation a encore baissé. Au cours de l'intervention que j'ai faite sur ce bill en novembre, il y a un mois, j'ai donné le taux officiel qui était alors de 10 p. 100 et qui avait fléchi par rapport à celui de 12.7 p. 100 un an auparavant. Le taux est aujourd'hui inférieur à 10 p. 100.

Voilà le contexte dans lequel se place la série de mesures qui mettent en application le programme que nous appelons des 6 et 5 p. 100. C'est la raison même pour laquelle je m'oppose à la proposition d'amendement du parti conservateur. Je le fais sans aucune difficulté et je vais expliquer pourquoi. Je dois dire que l'amendement est très mal rédigé, car nulle part, dans le projet de loi du gouvernement, il n'est question de «suppléments spéciaux». L'objectif que vise le député de l'opposition dans son amendement est cependant simple et facile à comprendre. Le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) propose un amendement aujourd'hui pour s'assurer qu'en janvier 1985, dans deux ans, le montant de la sécurité de la vieillesse soit exactement ce qu'il aurait été s'il n'y avait jamais eu de programme des 6 et 5 p. 100. L'amendement peut facilement se résumer comme suit: changer le bill du gouvernement de telle manière que l'effet sera le même que si le programme des 6 et 5 p. 100 n'avait jamais existé. Autrement dit, c'est moins de la moitié des retraités canadiens qui recevront une augmentation moins importante que ce à quoi ils s'attendaient. Ainsi, l'augmentation qu'ils recevront le mois prochain ne sera que de 6 p. 100 au lieu d'être pleinement indexée sur le taux d'inflation.

• (1610)

L'amendement que propose le député changerait notre bill du tout au tout; ce serait l'équivalent de mettre de l'argent en caisse pour permettre ensuite aux retraités de retirer au bout de deux ans le plein montant auquel ils auraient eu droit si notre mesure et le programme des 6 et 5 p. 100 n'avaient jamais existé. Il va sans dire que je ne peux souscrire à son amendement, car il dénote une incompréhension totale de l'objectif visé par ce que nous appelons le programme des 6 et 5 p. 100. Le député néo-démocrate qui vient de prendre la parole et le député d'Okanagan-Nord ont souvent parlé de ce bill visant à limiter l'indexation des prestations de moins de la moitié des retraités, ceux qui n'ont pas besoin du supplément, comme d'une mesure permettant de faire des économies.